



Garantie piece mais pas main d'oeuvre

Par **thierrysxm**, le **16/09/2011** à **00:40**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec une société de volet roulant. Cette société m'a installée 4 volets roulants il y a un peu plus d'un an. Depuis 1 mois un des volets fait disjoncter la maison. Le commercial de la société, faisant bien son travail de commerciale, m'a fait croire que tout était garanti 2 ans. Or tout est garantie 2 ans sauf la main d'œuvre, ils me facture 116€ de main d'œuvre pour (selon leur technicien) 45 min de travail. Etant moi-même bricoleur et ayant déjà réparé des volets roulants je leur ai demandé de me laisser juste le moteur et que je le monterais moi-même. Ils ne veulent pas que je le fasse, et m'oblige, si je veux le remplacer à signer leur devis avec la main d'œuvre. Ont-ils le droit de faire ça? Sachant que de toute façon ils ne garantissent qu'un moteur, s'ils changent le moteur, le nouveau ne sera pas garanti.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **22/09/2011** à **16:47**

Bonjour

Juste un conseil, prenez votre contrat et allez aux services de la répression des fraudes. Je pense qu'après votre vendeur vous montera le nouveau moteur sans vous facturer la main d'oeuvre si vous êtes toujours sous garantie.